

PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, le Conseil Municipal de LARRÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Camille LE CLAIRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	14
Nombre de votants	13
Date de la convocation	5 mai 2026

PRESENTS	LE CLAIRE Camille	FIEVEZ Yannick	DELBOS Nathalie
	NICOLAS Yannick	JAFFRELOT Johann	HUMBERT Laëtitia
	PETIT Florent	LABAT Géraldine	LOCICERO Pierre
Jean			
	DARCEL Gildas	BELLINI Maryvonne	Mickaël GUENIOT
	RENOU Agathe		

ABSENTS

EXCUSES : Jade HONORÉ donne pouvoir à Mme DELBOS

NON EXCUSES Karène LERNER

Désignation du secrétaire de séance : Agathe RENOUE

Madame le maire énonce l'ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 mai 2026
- Occupation du Domaine Public – fixation du tarif
- Salle Agapanthe – Conditions de location
- Logement : travaux du logement communal 4 place Guillaume Pichon
- CCID : validation de la liste des membres
- Taxe d'aménagement : examen et décision

Informations diverses :

- Présentation de la fonction publique territoriale et rappels du statut des élus et des agents
- Point finances et retour sur l'atelier parlementaire
- Projets du mandat
- Plan communal de sauvegarde
- Prix des repas au restaurant scolaire
- Jeux de Lanvaux
- Dispositif « jaiuneplace »
- Point d'information sur le déploiement de la fibre et l'arrêt progressif du réseau cuivre
- Présentation des devis COLAS et point sur le projet d'assainissement collectif secteur Quinquis
- Signalétique : projet d'un panneau STOP au Drenay
- Logements communaux : vérification des détecteurs de fumée
- Porche de l'Eglise : point sur l'avancement du projet
- Questions diverses et tour de table

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité l'ordre du jour proposé par Madame Le Maire.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 mai 2026

Le procès-verbal du 13 mai 2026 n'ayant reçu aucunes observations, a été approuvé à l'unanimité.

Prise de parole de M. Yannick FIEVEZ :

M. FIEVEZ annonce que par manque de temps, il souhaite poser sa démission en tant qu'adjoint.
M. Fievez quitte la séance à 18h09.

Mickaël GUENIOT entre en séance à 18h15

2026-06-01 Occupation du domaine public – tarifs 2026

Considérant qu'il y a lieu de réviser la valeur de la tarification actuelle à chaque commerce, de façon maîtrisée et de créer les tarifs suivants :

- Pour les occupations liées aux activités commerciales ou d'animations locales :
Commerces ambulants : emplacement de véhicule et/ou de petit étalage
Etalage en devanture de magasin

Il est proposé d'instaurer une redevance de : 30€ au prorata du temps occupé

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la tarification annuelle de l'occupation du domaine public.

2026-06-02 Salle Agapanthe – conditions de location

Par délibération du 10 juin 2025, le conseil municipal a validé la nouvelle tarification.
Afin de faciliter l'organisation et les rotations des locations, le conseil municipal souhaite mettre en place la location au week-end uniquement.

Le conseil municipal, décide :

La location à la journée uniquement en semaine,

Les week-ends, le forfait week-end sera appliqué et les états des lieux se feront le vendredi soir et lundi matin.

La présente délibération prendra effet le 1^{er} janvier 2027.

2026-06-03 Logement communal du 4 place Guillaume Pichon - Travaux

Madame le Maire rappelle les différents travaux à effectuer au sein du logement situé au 4 place Guillaume Pichon.
Un poêle à pellet a été installé cependant à la suite d'un ramonage, l'appartement a subi de nombreux dégâts.
Des travaux de peinture et de changement du poêle sont à faire.

Deux devis ont été demandés :

Iceberg : 6 408€ (7kg)

Turbo Fonte : 5 876.88€ environ (6.1kg) dans ce devis, l'entreprise prévoit également de reprendre le mur dans lequel le poêle est installé permettant d'ignifuger la surface.

Madame le Maire demande à l'ensemble du conseil de se prononcer sur l'entreprise à choisir.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE, Mme le Maire à signer le devis de l'entreprise Turbo Fonte.

2026-06-04 Commission Communale des Impôts Directs : désignations des membres

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée : - du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ; - de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ; La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose à l'unanimité les 13 personnes suivantes à la direction générale des finances publiques :

- Claudine LE BRUN
- Lydie HAMON
- Gwenaëlle DELBOS
- Hervé GUILLON-VERNE
- Cyrille KERRAND
- André SERAZIN
- Thierry DELRIEUX
- Patrice RIO
- Jean-Pierre KIEKEN
- Karine OLIVES
- Florent PETIT
- Johann JAFFRELOT
- Benjamin GOUMAN

2026-06-05 CIID

Suite au bureau communautaire du 16 avril et la validation par les membres du Conseil Communautaire du 27 avril, plusieurs commissions, comités et comités de pilotage ont été créés. Pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs, un commissaire est désigné pour la commune de Larré.

- Nathalie DELBOS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, propose à l'unanimité le commissaire délégué désigné ci-dessus.

Départ de M. LABAT, 18h56.

2026-06-06 Délibération fixant le taux et les exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide :

- **D'augmenter le taux à 2.5 % correspondant à sa part communale ;**
- **D'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme,**
 - les locaux d'habitation avec prêt aidé de l'état jusqu'à 50% de la surface supérieur à 100m² pour les résidences principales (9 voix pour ; 2 contre ; 2 abstentions)
 - les abris de jardins soumis à déclaration préalable

Questions diverses

Présentation de la fonction publique territoriale et rappels relatifs aux statuts des élus et des agents : M. Nicolas présente à l'ensemble du conseil le fonctionnement de la fonction publique territoriale, le rôle des agents et la place de l'élu.

Points financier et retour sur l'atelier parlementaire : Mme Delbos présente un état des dépenses et recettes en ce milieu d'année. Les recettes sont encore faibles par rapport aux dépenses engagées notamment en section d'investissement cependant le budget est bien maîtrisé.

Elle invite les élus à consulter le drive sur lequel le partage des documents est effectué afin de prendre connaissance de l'atelier parlementaire qui s'est récemment déroulé.

Réflexion sur les projets à conduire durant le mandat municipal : Lors de la réunion, Mme Delbos a demandé aux élus de réfléchir aux projets qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre au cours du mandat.

Plusieurs propositions ont été présentées :

- Organisation d'un événement festif en 2027 en partenariat avec une association bretonne.
- Mise en place d'un troc aux plantes avec Perma Breizh et les médiathèques, accompagné d'animations.
- Étude du dispositif « Argent de poche ».
- Poursuite de la réflexion sur différents projets communaux.
- Réalisation d'une cartographie de la commune dans le cadre du SIAEP.
- Poursuite de la réfection du bourg et développement des aménagements de mobilité douce, notamment la création de cheminements piétons sécurisés.
- Rénovation de l'enduit de l'église avec un enduit à la chaux.
- Installation d'un récupérateur d'eau de pluie à proximité du terrain de boules.
- Rénovation et mise aux normes des vestiaires de la salle communale.
- Installation de plusieurs abris-bus en campagne, amélioration des voiries et des chemins piétons, ainsi qu'une campagne de sensibilisation des riverains sur l'entretien de la végétation en bord de route.
- Aménagement de nouvelles tranches de travaux dans le bourg, création d'un espace de jeux pour les tout-petits et installation d'une clôture autour de l'aire de jeux.
- Travaux de raccordement à l'assainissement et de rénovation de la voirie à La Grée-Le Quinquis.
- Rénovation thermique de la cantine et de l'école, ainsi que création d'un site internet communal.

Ces propositions feront l'objet d'études afin d'évaluer leur faisabilité, leur coût et leur programmation au cours du mandat.

Plan Communal de Sauvegarde : Madame le Maire rappelle ce qu'est un plan communal de sauvegarde, à quoi il sert et de combien de référents, coordonnateurs et suppléants nous avons besoin.

Certains points de ce plan restent à retravailler avant sa validation.

Présentation du prix de revient des repas de la cantine scolaire : Madame Delbos, après étude des dépenses et recettes liés à la restauration scolaire, informe l'ensemble du conseil du prix de revient d'un repas à la cantine. La charge d'un repas pour la cantine est de 8.17€.

Jeux de Lanvaux – organisation : L'organisation de la sécurité routière pour les Jeux a été finalisée. Les élus sont invités à se retrouver samedi à 9 h 45 devant la mairie afin de prendre leur poste. 7 personnes seront mobilisées pour assurer la sécurité sur les différents points du parcours, tandis que Florent sera chargé des photographies et Laëtitia de l'encadrement du défilé. Des ganivelles seront installées à certaines sorties de lotissement pour limiter les sorties de véhicules pendant la manifestation. Enfin, les boissons destinées au pot seront récupérées à l'épicerie chez Cricri.

Dispositif « j'ai une place » : Afin de permettre sa mise en place, il est nécessaire de réunir au moins 14 personnes intéressées et ayant un besoin identifié, afin de garantir la viabilité du projet et de lancer une phase de test. L'utilisation de l'application est gratuite pour les usagers, mais son déploiement représente un coût annuel d'environ 900 € pour la commune.

Une réunion de présentation en visioconférence pourra être organisée au mois de septembre. D'ici là, une communication sera diffusée sur les différents supports de la commune afin de recenser des volontaires (nom, prénom et numéro de téléphone).

Point d'information sur le déploiement de la fibre et l'arrêt progressif du réseau cuivre : Le déploiement de la fibre est en cours sur la commune. À compter de la fin du mois d'octobre 2026, les habitants pourront souscrire une offre auprès de l'opérateur de leur choix. La fermeture du réseau 2G est également prévue d'ici la fin de l'année 2026.

À l'horizon 2030, le réseau cuivre sera définitivement arrêté sur la commune de Larré. Dans ce cadre, Orange propose une offre sociale « Coup de pouce » à 15 € par mois, ainsi qu'une offre optionnelle permettant l'acquisition d'un ordinateur au tarif de 169 €, avec un paiement échelonné en 10 mensualités.

Projet de création d'un panneau STOP au Drenay : Il est suggéré de mettre en place un panneau stop ainsi qu'un marquage au sol sur la route rejoignant celle de Moustoir. Force est de constater que la circulation est dangereuse à cet endroit puisque plusieurs automobilistes pensent qu'il s'agit d'une priorité à droite. Une étude de ce projet sera menée.

Vérification des détecteurs de fumée dans les logements communaux : Un état des lieux des logements sera effectué afin de déterminer ceux qui sont déjà équipés de détecteurs de fumée. Le cas échéant, la commune veillera à ce que les logements non équipés soient mis en conformité.

Tour de table : Afin de répondre aux nombreuses demandes de location notamment en plus petit comité, une réflexion sera menée afin de déterminer si la salle des Mimosas pourrait correspondre aux besoins. Une entreprise proposant des défibrillateurs a pris contact avec la mairie. Il faudra revoir les termes de notre contrat actuel.

Une seconde permanence administrative aura lieu fin juillet. La communication se fera ultérieurement.

Le bulletin devrait être livré la semaine du 15 juillet. Les lots seront à venir récupérer par chacun afin d'effectuer la distribution.

La visite des bâtiments communaux est à poursuivre avec Sophie et les agents des services techniques.

Les tables et bancs seront à vérifier car certains éléments sont abîmés.

Le curage des fossés est terminé. Le PATA également cependant il est nécessaire de faire un tour de vérification.

Date du prochain conseil : A déterminer

L'ordre du jour étant clos à 21h40, la séance est levée.

Agathe RENO,

La secrétaire de séance,

Camille LE CLAIRE,

Le Maire,